



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION  
N°4-0523,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E195008

VALABLE JUSQU'AU 05/05/2024

ÉDITÉ LE 27/03/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/2011

Forme juridique : SARL

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC

Siret : 530 677 392 00025

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :  
QBE 18031394441

Assurance Responsabilité Civile :  
QBE 18031394441

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : URGENCE SOLAIRE

391 RUE DE FONT FROIDE  
34090 MONTPELLIER

Téléphone : 06 89 81 16 67

Portable :

Site Internet :

E-mail : contact@urgence-solaire.com

Responsabilité légale :

CADARS OLIVIER CO-GÉRANT / CAUSSIL FREDERIC PIERRE JOSEPH GÉRANT /  
CAUSSIL FREDERIC PIERRE JOSEPH GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code      | Qualification(s) en cours de validité                                                       | * Date d'attribution |
|-----------|---------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 5911 PROB | Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure à 36 kVA              | 06/05/2022           |
| 5912 PROB | Installations photovoltaïques de puissance de raccordement comprise entre 36 kVA et 250 kVA | 06/05/2022           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                          | Date d'attribution |
|-------------------------------------|--------------------|
| o Panneaux solaires photovoltaïques | 06/05/2022         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE MONTPELLIER  
106 AVENUE SAMUEL CHAMPLAIN  
34000 MONTPELLIER

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.